



Perturbations

Alerte renforcée : Restriction pour tous les usagers !

Depuis le 18 juillet 2026 à 8h, l'ensemble du département est en alerte renforcée pour les prélèvements issus du réseau public d'eau potable. Chacun doit adapter ses besoins afin de faire un usage responsable de la ressource en eau et préserver durablement l'alimentation en eau potable de la population et les usages essentiels.

Mesures applicables aux prélèvements d'eau à partir du réseau public d'eau potable :

Arrosage des **jardins potagers** (y compris serres non agricoles) : Interdit de 8h à 20h.

Arrosage des **pelouses, massifs fleuris, jardins d'agrément, espaces verts, golfs particuliers** (îlots de fraîcheur ou jardins remarquables gérés par des collectivités : une adaptation moins stricte peut être intégrée dans les arrêtés cadres sur la base des restrictions applicables aux jardins potagers) : Interdiction totale (sauf cas particulier de plantations d'arbres et d'arbustes de moins de 3 ans - interdiction de 8h à 20h et arrosages limités à 2 fois par semaine de 20h à 8h, sous réserve de restrictions plus strictes nécessaires pour l'alimentation en eau potable).

Arrosage des **terrains de sport** (y compris aires d'évolutions équestres, centres équestres, hippodromes, circuits motocross, circuits VTT) : Interdit de 8h à 20 et limité à 2 nuits par semaine.

Arrosage des **golfs** (conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024) : Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens et des départs + Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 60 %. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pendant la période d'étiage.

Lavage de **véhicules** et **engins nautiques par les professionnels** : Interdit sauf avec du matériel haute pression ou avec un système de recyclage de l'eau (sauf impératif sanitaire) - Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en vigueur.

Lavage des **véhicules** et **engins nautiques privés chez les particuliers** : Interdiction totale sauf impératif sanitaire.

Nettoyage des **façades, toitures, trottoirs, voiries et autres surfaces imperméabilisées** :

Interdiction sauf impératif sanitaire, sécuritaire ou lié à des travaux.

Remplissage des **piscines familiales** : Interdiction totale, sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions et après consultation du gestionnaire de l'alimentation en eau potable.

Remplissage des **piscines accueillant du public** : Interdiction totale, sauf impératif sanitaire soumis à validation de l'ARS.

Vidange des **piscines** : interdiction totale, cf. article R.1331-2 du Code de la santé publique : "Il est interdit d'introduire dans les systèmes de collecte des eaux usées des eaux de vidange des bassins de natation. Toutefois, les communes agissant en application de l'article L1331-10 peuvent déroger aux c et d de l'alinéa précédent à condition que les caractéristiques des ouvrages de collecte et de traitement le permettent et que les déversements soient sans influence sur la qualité du milieu récepteur du rejet final. Les dérogations peuvent, en tant que de besoin, être accordées sous réserve de prétraitement avant déversement dans les systèmes de collecte."

Alimentation des **fontaines publiques et privées** d'ornement en circuit ouvert : Interdiction totale.
Fonctionnement des **douches de plage** et tout autre dispositif analogue : Interdiction totale.

fonctionnement des **douches de plage** et tout autre dispositif analogue : interdiction totale.

Plus d'infos

Retrouver les restrictions à respecter sur le site Internet de la préfecture >> <https://urlr.me/7J8uNj>
Suivre l'évolution de la situation et rester informés sur les restrictions d'eau en période de sécheresse sur le site internet Vigieau >> <https://vigieau.gouv.fr>
Retrouvez plus d'informations sur les gestes qui comptent pour préserver l'eau sur le site internet info.gouv.fr >> <https://urlr.me/2ShgE9>



RESE

131 cours Genêt - CS
30551
17119 SAINTES Cedex
Tél. Siège : 05 46 90 05 05
Tél. Service Clients :
05 46 72 17 17